



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 3822

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir de l'exercice de la médecine en milieu rural. Chaque année de nombreux médecins généralistes partent en retraite sans trouver de remplaçant ou quittent leur lieu d'exercice en raison des horaires toujours plus contraignants et des zones géographiques à couvrir toujours plus importantes. De nombreux cantons ruraux ne disposent ainsi d'aucun médecin généraliste. Il est urgent d'engager une réflexion de fond visant à sauvegarder l'exercice de la médecine en milieu rural. Il désire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La démographie des médecins constitue une des préoccupations prioritaires du Gouvernement. La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue dès l'horizon 2005, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. C'est dans ce sens que la mission « Démographie des professions de santé » que le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées vient de mettre en place sous la présidence du professeur Berland, devra formuler des propositions opérationnelles dès novembre prochain. Parmi celles-ci, les conditions d'installation et d'exercice des professionnels de santé en milieu rural auront fait l'objet d'une analyse particulièrement minutieuse. En effet, l'accès aux médecins, que ceux-ci exercent en milieu rural ou urbain, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés, doit être garanti à la population dans des conditions satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3822

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3338

Réponse publiée le : 28 octobre 2002, page 3893